

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Irène ANDREANI, exerçant sous le nom commercial STUDIO ANDREANI

Article 1 : Préambule

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de prestations exécutées par STUDIO ANDREANI.

Toute commande implique une acceptation sans réserves par le client des présentes conditions de vente, lesquelles s'appliqueront à l'exécution des prestations, sauf conditions particulières convenues par écrit entre STUDIO ANDREANI et le client.

Article 2 : Devis – Commandes- modifications

Les prestations seront exécutées après réception du devis retourné, accepté par le client, lequel vaudra commande, ou de l'envoi par celui-ci d'un bon de commande conforme au devis.

Le devis mentionne notamment la désignation des prestations à effectuer, le délai de livraison, le prix des prestations.

Toute commande passée est irrévocable.

Toute demande de modification d'une commande ne pourra être prise en compte que si la demande en est faite par écrit, y compris par courrier électronique, et est parvenue à STUDIO ANDREANI au plus tard une semaine avant la date prévue pour la livraison. STUDIO ANDREANI chiffrera le coût éventuel de la modification et l'adressera au Client par E-mail ou courrier.

En cas de modification de commande par le client, STUDIO ANDREANI sera délié des délais initiaux convenus pour l'exécution des prestations.

En cas d'annulation à l'initiative du client à moins de 48 heures d'une séance de prise de vues, celui-ci devra verser une indemnité forfaitaire de 500 euros.

Article 3 : Livraison

Le client recevra les prestations commandées sur le support, dans les quantités et dans le délai spécifié au devis.

Les coûts de transport sont à la charge du Client

Les dépassements de délais de livraison ne pourront donner lieu à dommages et intérêts ou annulation des commandes en cours.

Article 4 : Prix et modalités de paiement

Les prix sont établis hors taxes. Les taxes sont celles en vigueur au moment de la commande. Elles doivent être acquittées par le client.

Les factures émises par STUDIO ANDREANI sont payables par le client à 60 jours date d'émission de la facture.

En cas de non paiement de la facture à la date fixée par celle-ci, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités, exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur en France, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Article 5 : Réserve de propriété

STUDIO ANDREANI conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

Article 6 : Réclamations

Toutes réclamations du client pour défaut apparent et/ou non-conformité devront être effectuées par écrit auprès de STUDIO ANDREANI, dans un délai de 8 jours à compter de la livraison, faute de quoi ces réclamations ne seront pas admises.

Article 7 : Propriété intellectuelle

1. Exploitation par le Client des créations de STUDIO ANDREANI :

STUDIO ANDREANI est titulaire de droits patrimoniaux et moraux d'auteur sur les photographies et d'une manière générale sur toutes les réalisations photographiques et/ou artistiques faites à la demande ou pour le compte du Client.

STUDIO ANDREANI fixe dans le devis établi préalablement à la commande des dites photographies ou réalisations artistiques et/ou photographiques les conditions (nombre d'exemplaires, supports, territoires, durée ...) et les tarifs permettant leur exploitation par le Client.

L'acceptation du devis et le paiement de la facture correspondante valent ainsi cession exclusive par STUDIO ANDREANI au bénéfice du Client des droits patrimoniaux d'auteur sur les photographies et/ou réalisations artistiques et /ou photographiques réalisées à sa demande ou pour son compte.

Toute modification des conditions d'exploitation des photographies ou réalisations artistiques et /ou photographiques initialement prévues, devra faire l'objet d'une demande écrite du Client auprès de STUDIO ANDREANI qui établira un nouveau devis.

L'acceptation de ce devis subséquent et le paiement de la facture correspondante vaudront cession exclusive par STUDIO ANDREANI au bénéfice du Client des droits patrimoniaux d'auteur sur les photographies et/ou réalisations artistiques et /ou photographiques réalisées à sa demande ou pour son compte.

2. Obligations du Client :

Dès lors que le Client remet un dessin, un objet ou quelque élément que ce soit à STUDIO ANDREANI pour la réalisation des photographies ou créations photographiques ou artistiques objet de la commande, il certifie en être l'unique et légal propriétaire notamment au titre des droits d'auteur ou être autorisé à les exploiter par son propriétaire.

Le Client certifie ainsi qu'aucun des dessins, objets ou éléments remis à STUDIO ANDREANI pour les besoins de la commande ne viole les droits de tiers au titre notamment de la propriété intellectuelle et que STUDIO ANDREANI ne pourra être inquiété à quelque titre que ce soit du fait de l'utilisation et de l'exploitation de ces dessins, objets ou éléments.

Le Client garantit ainsi STUDIO ANDREANI de tout recours, réclamation ou action du fait de l'utilisation ou de l'exploitation des dessins, objets et tous les éléments qui lui sont remis dans le cadre de la commande.

3. Références :

Sauf mention contraire explicite du Client notifiée par écrit, STUDIO ANDREANI, aura la possibilité de mentionner ses réalisations faite à la demande ou pour le compte du Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site Internet, portfolio, flyer, plaquette, etc.) et lors de sa prospection commerciale.

Article 8 : Responsabilité

En cas de mise en cause de la responsabilité de STUDIO ANDREANI, en aucun cas n'ouvriront droit à réparation, les préjudices indirects et/ou immatériels ou moraux, et notamment les préjudices financiers ou commerciaux tels que perte de bénéfices, perte de commandes, perte d'exploitation, manque à gagner.

Article 9 : Droit applicable et juridiction compétente

Toutes les contestations relatives à la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation du contrat, seront, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux de Nanterre, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

Le droit applicable sera le droit français.